

Madame Pascale De Latrémoille

Directrice générale des opérations d'immigration, MIFI

Courriel : pascale.delatreuille@mifi.gouv.qc.ca

L'ACCPI face à l'annonce du webinaire du 13 juillet prochain quant à la réintroduction du PEQ

Madame la Directrice générale,

Le 30 juin dernier vous avez fait parvenir un courriel concernant la tenue, le 13 juillet prochain, d'un webinaire visant à fournir des renseignements supplémentaires concernant la réintroduction du PEQ.

C'est avec consternation que nous constatons que l'inscription à ce webinaire sera réservée exclusivement aux avocats et avocates. Nous ne voyons aucune raison valable d'exclure les consultants et consultantes professionnel(le)s en immigration dûment inscrit(e) au registre québécois des consultants et consultantes en immigration.

Les consultants et consultantes en immigration sont les seuls professionnel(le)s qui consacrent exclusivement leurs activités professionnelles à l'immigration. Cela n'est pas le cas des avocats et avocates. Vous n'avez aussi pas restreint votre invitation aux seul(e)s membres de l'AAQADI. Vous excluez également les notaires qui ont pourtant le droit de représenter des clients et clientes auprès du MIFI.

Nous tenons à souligner que la Loi sur l'immigration du Québec reconnaît les consultants et consultantes en immigration et qu'il existe un règlement gouvernemental sur les consultants et consultantes en vertu duquel ceux-ci doivent payer des frais d'inscription au registre des consultants, en plus de démontrer leur maîtrise du français. Nos membres doivent également être des membres en règle du

Collège Canadien des consultants en immigrations et se doivent de passer un examen spécifique du MIFI concernant le droit québécois de l'immigration.

Pourquoi les clients et clientes des consultants et consultantes en immigration inscrit(e) au registre québécois administré par votre ministère ne pourraient-ils pas bénéficier du même degré d'information et de compréhension du processus que ceux qui consultent un avocat ou une avocate?

En conséquence, l'ACCPI vous demande de permettre à ses membres inscrit(e)s au registre québécois des consultants et consultantes de pouvoir participer au webinaire du 13 juillet prochain ou à défaut de tenir le même webinaire à leur intention dans le plus bref délai.

Nous avons tous un intérêt à ce qu'une grande proportion de la clientèle du MIFI touché par la réintroduction du PEQ soit adéquatement informée.

Nous souhaitons vous rappeler que l'ACCPI est une organisation professionnelle qui défend les intérêts des conseillers canadiens et des conseillères canadiennes en immigration dans toutes les provinces du pays. Elle plaide pour la compétence, l'éthique et la protection des consommateurs et consommatrices en matière de conseil en immigration. L'organisation est reconnue par le Gouvernement du Canada comme le porte-parole des conseillers et conseillères en immigration et en citoyenneté au pays.

Cordialement

Dory Jade

Directeur Général